



Convention transactionnelle

Par **jeanno**, le **25/07/2012 à 17:47**

Bonjour, mon ex employeur a mis un terme anticipé à mon cdd, à son initiative, pour le motif suivant: (perte de contrat avec l'un de ses clients). J'étais routier employé au Luxembourg? mais résidant en FRANCE. Il aurait dû me payer jusqu'au terme réel de mon cdd, mais ne l'a pas fait. Je lui ai demandé de me payer ce qu'il me devait par lettre avec AR. Il m'a répondu en me proposant une convention transactionnelle de 4000eur brut. Mais j'estime qu'il est en dessous de ce qu'il me doit réellement. Que dois-je faire? Je lui ai envoyé un mail en lui disant de faire le calcul de ce que je dois percevoir, ou de me faire une offre plus haute que celle qu'il me propose. Il a transmis mon mail à son avocat, et ce dernier doit me répondre dans une quinzaine de jours. Pouvez-vous me dire si je dois accepter sa proposition, sachant que c'est un employeur du LUXEMBOURG, et que risque de perdre de l'argent si il me mène au tribunal. Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **25/07/2012 à 19:30**

Bonjour La société est domiciliée en FRANCE?

Par **jeanno**, le **25/07/2012 à 20:01**

Non au Luxembourg

Par **pat76**, le **26/07/2012** à **16:46**

BonjourrrrrnDonc c'est devant la juridiction compétente luxembourgeoise que vous devez porter vos réclamations.

Par **jeanno**, le **26/07/2012** à **17:21**

merci de votre rép.